

Plan Climat Air Energie métropolitain - La résilience du territoire par la nature en ville

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2019



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Métropole du Grand Paris
- **Services de la collectivité associés** : tous les services de la Métropole ont été associés à l'élaboration du PCAEM. Concernant le volet eau/nature, il s'agit surtout des services Environnement, gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et Aménagement
- **Budget** : 30 millions €
- **Partenaires financiers** : Agence de l'eau Seine-Normandie ; CDC Biodiversité ; Agence française pour la biodiversité (AFB) ; Région Île-de-France ; Départements
- **Partenaires techniques** : Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF) ; Plante & Cité ; Sorbonne-Université ; Office national des forêts (ONF) ; Institut Paris Région ; Atelier parisien d'urbanisme (APUR) ; État ; Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) ; communes ; départements ; Région Île-de-France ; syndicats de rivière ; établissement public territorial (EPT) ; l'Institut de la transition environnementale Sorbonne Université
- **Date de début du projet** : 08/12/2017
- **Date de fin** : 01/01/2050



OBJECTIFS

Vagues de chaleur plus fréquentes et intenses, perturbation des écosystèmes, inondations, mauvaise qualité de l'air, etc. Causé en grande partie par les gaz à effet de serre, le changement climatique est aujourd'hui une réalité à laquelle la Métropole du Grand Paris est particulièrement confrontée, en raison notamment de son urbanisation conséquente et compacte, de sa densité de population et d'activités et de l'existence de situations de précarité et de vulnérabilité.

Dans ce contexte, l'imperméabilisation des sols constitue une cause et un facteur aggravant de deux aléas métropolitains majeurs identifiés dans le Plan climat de la Métropole : l'îlot de chaleur urbain et les inondations par ruissellement.

Le changement climatique associé à l'urbanisation du territoire contribue également à l'aggravation du déclin de la biodiversité métropolitaine, fragmentant les milieux naturels et modifiant les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à s'adapter.

Face à ce constat, la nature constitue un formidable réservoir de solutions tant en matière de réduction des impacts que d'adaptation face à ces changements. Elle offre ainsi de nombreux bénéfices écologiques, productifs et récréatifs, indispensables dans un territoire carencé en espaces verts.

MESURES MISES EN ŒUVRE

1. Intégration de la stratégie Nature dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain, en vue de l'adoption d'objectifs quantitatifs en la matière, afin de renforcer la trame verte et bleue métropolitaine.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) entend favoriser la réintégration de la végétation dans les aménagements (sol, façades, toitures...) en privilégiant les espaces de pleine terre, et en intensifiant la préservation et la restauration des espaces ouverts, qui participent de la désimperméabilisation des sols.

2. Réalisation d'un atlas de la biodiversité métropolitaine pour développer, à partir d'un inventaire précis des habitats et des espèces, une vision stratégique de la biodiversité sur le territoire métropolitain, partagée et appropriée par les collectivités, les acteurs socio-économiques et les habitants.

Un premier « Portrait de la biodiversité métropolitaine » a été élaboré en partenariat avec l'ARB îdF. Des actions de sciences participatives ont été mises en œuvre dès 2019 avec l'ARB îdF. Des formations sur la biodiversité et le changement climatique ont été proposées aux collectivités en partenariat avec l'Institut de la transition environnementale Sorbonne Université. L'atlas sera suivi en 2020 par l'élaboration du Plan biodiversité.

3. Lancement le 18 février 2019 de l'appel à projets « Nature 2050 - Métropole du Grand Paris », avec CDC Biodiversité, pour soutenir des actions de protection, de connexion et de restauration d'espaces de nature, portées par les communes et les établissements publics territoriaux situés sur le périmètre métropolitain. 9 projets ont été désignés lauréats, pour un soutien financier total de 1,9 millions d'euros.

4. Elaboration d'une charte « Métropole Nature » : proposée à la signature aussi bien du public (collectivités, EPT, entreprises publiques...) que du privé (promoteurs, architectes, paysagistes, constructeurs...), l'ambition de cette charte est de fédérer un grand nombre d'acteurs pour la préservation, le développement et la valorisation des espaces de nature sur le territoire métropolitain.

5. Mise en place d'un Fonds d'Investissement Métropolitain, permettant de soutenir des actions de préservation et de développement d'espaces de nature sur le territoire. 6. Renaturation de cours d'eau et étude de réhabilitation de rus, visant notamment la reconquête des rives de Marne et de Seine, pour restaurer les fonctions écosystémiques, lutter contre les inondations et préserver la qualité des eaux.

7. Animation du réseau métropolitain des élus des 131 communes (maires, adjoints, conseillers municipaux) en charge de la nature en ville ; formation et échanges autour d'actions exemplaires, pour les élus et les services des collectivités.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ

1. Prise en compte des principes de préservation et de la restauration des espaces naturels, de la pleine terre, de la végétation dans les projets d'aménagement, de désimperméabilisation des sols, etc. pour davantage de nature en ville. Cette prise en compte dans le PADD sera précisée dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO), en cours d'élaboration. Ces principes et prescriptions guideront l'élaboration des futurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) des EPT.

2. Connaissance plus fine des observations réalisées et des zones à prospecter. Lancement d'une réflexion sur les outils et les procédures d'inventaires, souvent méconnus par les collectivités. Une meilleure connaissance de la trame verte et bleue est aussi attendue.

3. L'appel à projets a permis de recevoir 26 dossiers visant à préserver/restaurer des espaces de nature ou de biodiversité en ville, jusqu'en 2050, parmi lesquels 9 projets ont été désignés lauréats

4. La charte sera signée par les collectivités et les entreprises du territoire, permettant d'engager ces acteurs pour la nature. 16 collectivités sont déjà signataires du document.

5. 12,4 millions d'euros ont été attribués à 54 projets portés par des collectivités métropolitaines, dans le cadre du FIM (Fonds d'investissement métropolitain).

6. Plusieurs projets de renaturation vont démarrer prochainement avec le soutien financier de la Métropole :

- réouverture de la Bièvre à Arcueil et Gentilly avec un soutien de la Métropole à hauteur de 30 % soit 2,5 millions € ;
- lancement d'études pour les possibilités de réouverture de rus à Vieille Mer (93) ; le ru de Marivel, de Vaucresson, de Saint-Cucufa, des Viris (92) ; l'Orge dans les secteurs d'Athis-Mons, Savigny et Juvisy (91) ;
- renaturation de l'Yerres et du ru d'Oly ainsi que désimperméabilisation des sols à Villeneuve-Saint-Georges, dont la Métropole soutient financièrement le projet à hauteur de 7,5 millions € ;
- projet de renaturation du Vallon du Sausset sur les communes de Villepinte et Tremblay-en-France dont la Métropole finance 30 % du coût, soit 6,5 millions € ;
- lancement d'études : ru des Godets à Antony, ru de Gironde à Valenton et du ru du Morbras et ses affluents.

7. Six séminaires ont été organisés en 2018 et 2019 (îlots de chaleur, biodiversité, désimperméabilisation des sols, l'arbre en ville, les espèces exotiques envahissantes et les barèmes de l'arbre).

Coordonnées

Métropole du Grand Paris

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

[En savoir plus](#)

Contact

Lucie LABIDOIRE, chargée de mission nature en ville

lucie.labidoire@metropolegrandparis.fr

01 82 28 78 31